

## ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°111 – Novembre 2016

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) Bulletin : [contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org)

### Edito : **Victoire pour les prisonniers palestiniens**

Le mouvement, particulièrement vigoureux, des prisonniers palestiniens, avec grèves de la faim se poursuit. L'AFPS Nord-Pas de Calais s'est immédiatement mobilisée pour ces prisonniers, dans le cadre de la solidarité internationale. Celle-ci, couplée aux grèves, vient de remporter « une nouvelle victoire » puisque les autorités pénitentiaires israéliennes ont promis de libérer trois détenus « dès la fin de leur mandat administratif. » **La détention administrative, « ce déni de droit, » est encore mise en échec, et le combat se poursuit, y compris de notre côté, comme à Auby, pour la libération de Marwan Barghouti, pour celle de Georges Ibrahim Abdallah de sa prison française, et tous les prisonniers.**

Suite à la **mission de 2015**, et notamment de la rencontre chaleureuse à Qusra, **l'AFPS Nord-Pas de Calais a rencontré son maire et sa femme**, Abdelatheem et Nassima, le 13 novembre à la MRES, à l'occasion de leur venue à Lille et Hem. Le village qui résiste héroïquement aux colons qui harcellent, agressent, tuent, volent la terre et l'eau en toute impunité reçoit en permanence la solidarité active de l'AFPS Nord-Pas de Calais.

**Elle a assuré de la solidarité de l'AFPS Nord-Pas de Calais dans le cadre des engagements de l'Association pour l'amitié entre peuple palestinien et peuple de France, dans le cadre de son combat pour les droits de tous les palestiniens.**

La mobilisation est valable pour toute la Palestine. **Le combat pour la levée du blocus de Gaza** a connu une intensité toute particulière en octobre dernier. Il se poursuit actuellement, sur les bases de l'ONU, avec la volonté d'obtenir le couloir permettant aux secours médicaux de parvenir à la population comme de permettre la reconstruction.

**L'AFPS Nord-Pas de Calais alerte sur les projets ferroviaires israéliens en cours : ainsi la prolongation du tramway colonial de Jérusalem.** Comme ne s'en cache pas le ministre des transports israélien, la ligne rapide Tel Aviv-Jérusalem équivaut à une « annexion rampant de la Cisjordanie » pour servir les intérêts des colons. **La main mise israélienne sur Jérusalem serait renforcée.** La représentation des Palestiniens de l'intérieur, comme l'autorité palestinienne ont déjà protesté. L'AFPS Nord-Pas de Calais, dénonce cette poursuite de la conquête de la terre palestinienne. Elle s'engage d'autant plus que des entreprises françaises, comme **Alstom**, risquent de participer à cette entreprise. **Elle poursuit le combat contre le tramway colonial à Jérusalem contre Veolia, comme ceux menés contre Dexia ou Orange jusque la victoire du retrait des colonies.**

**Elle est bien décidée à poursuivre son engagement BDS en donnant toute sa place à la lutte pour le désinvestissement. C'est ce qu'elle exprimera à Lille le 29 novembre salle du Gymnase.**

Jean-François LAROSIERE

## Samedi 8 octobre au « Grand Sud » à Lille : Journée des associations et du bénévolat avec stand AFPS 59/62

Organisée par la Maison des Associations de Lille



Succès de notre participation à la Journée des Associations et du Bénévolat à Lille ce samedi 8 octobre. Le forum des associations se tenait dans un quartier populaire de Lille, et dans une salle totalement rénovée et très agréable.

7 militantes se sont relayées de 10h à 18h pour informer sur la situation, en particulier à Gaza avec l'actualité de la flottille piratée et ses membres kidnappées, recueillir des signatures pour la liberté du boycott, s'inscrire sur notre liste de diffusion (près de 3000 inscrits à ce jour), développer la campagne BDS, en particulier celle contre Teva, qui reste un moyen très accessible et populaire de participer immédiatement à la campagne internationale.

Succès aussi pour la production palestinienne avec la vente d'huile d'olive, de savons, de keffieh et de céramiques. Et aussi des maillots AFPS avec les 4 cartes !

Le public fut très divers et chaleureux avec des échanges riches, également avec les stands voisins

## Dimanche 9 octobre à Gayant Expo à Douai : Forum des associations avec stand AFPS 59/62



Le 9 octobre 2016, comme depuis 10 ans, le peuple palestinien était présent à la fête des associations de Douai, avec le stand tenu par le groupe de Douai de l'AFPS Nord-Pas de Calais.

Trois militants l'avaient installé et tenu de 9 h à 18 h et de nombreux adhérents et amis du monde syndical et associatif sont venus y échanger.

Parmi les 250 associations de Douai et les 50 présentes au forum, l'association développe ses actions de soutien au peuple palestinien et en fait connaître les réalisations comme l'oppression que subit ce peuple. En particulier l'après midi, avec un public nombreux 250 tracts furent distribués afin de la faire connaître.

La matinée fut l'occasion d'échanges multiples avec les **élus** présents, de la Ville comme de la Communauté d'agglomération, **de toutes sensibilités qui ont tenu à venir rencontrer les militants et responsables présents sur le stand** (Le FN étant banni de toute rencontre).

**Une adresse a été remise au Maire de Douai (Frédéric Chéreau) dans laquelle plusieurs points étaient abordés: le nouveau piratage d'une flottille: celle des femmes vers Gaza, la liberté d'expression pour le BDS citoyen d'Israël, la libération des 7000 prisonniers palestiniens. L'échange s'est poursuivi avec son prédécesseur à la Mairie (Jacques Vernier) à qui le même texte a été présenté.**

Les projets, à venir, en matière culturelle: expositions, représentations théâtrales ont également été abordés.

# **Mardi 11 octobre à Hellemmes**

## **Rencontre-débat**

### **« Appel au boycott et liberté d'expression »**

### **Où en est le droit français ?**

**Par Jean-Christophe Duhamel**

**Docteur en droit, ingénieur de recherches en droit à Lille 2**

**organisée par AFPS59/62, CP, MRAP, LDH, FSU 59/62, Solidaires, FUIQP**

Introduction par Jean-François Larosière, président de l'AFPS

L'AFPS s'est inscrite en 2009 dans le mouvement BDS qui fait suite à l'appel palestinien de 2005 dans lequel le droit au retour est une composante importante.

Le boycott est criminalisé en France notamment depuis 2010 par le biais de 2 circulaires successives dite Alliot-Marie en 2010 et Mercier en 2012 du nom des ministres de la justice successifs.

Jean-Claude Willem est le 1<sup>er</sup> condamné en 2003 sur la base de la loi sur la presse de 1881 au motif d'entrave à la liberté de commerce et discrimination envers une nation et ce après la décision du conseil municipal de Seclin en octobre 2002 d'exclure des produits israéliens des cantines municipales.

JC Duhamel nous explique en introduction sa satisfaction de partager son travail académique avec la société civile.

Il nous indique qu'une conférence programmée en mars 2016 à l'école du barreau de Paris sur la légalité de l'appel au boycott avec pour intervenants lui-même et Antoine Comte avait été annulée une heure avant son démarrage au prétexte de l'absence de contradicteurs.

Concernant le boycott qu'il soit individuel ou collectif, il doit être différencié de l'appel au boycott qui est une incitation au boycott.

Le boycott peut être :

- privé ou public (il s'agit là de ce que l'on appelle un embargo et qui relève du droit international)
- de nature « idéologique » ou consumériste

Il n'existe pas de définition ou de régime juridique spécifique au **boycott ou à l'appel au boycott** en droit français, pas plus que de texte interdisant cette pratique. Ils **sont donc par principe légaux.**

Si le boycott reste licite, l'appel au boycott contre des produits israéliens a été considéré comme constitutif d'une discrimination illicite sur la base de l'art225-1 du code pénal au motif de la distinction opérée entre des personnes en raison de leur appartenance à une nation (Israël) et consistant en une entrave à l'exercice d'une activité économique 225-2 (le délit d'entrave a été adoptée en 1977 pour contrecarrer le boycott commercial d'Israël décidé par la ligue arabe)

Les militants condamnés l'ont été sur la base de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse au motif du délit de provocation à la discrimination et d'incitation illicite à commettre une discrimination.

**La Cour de Cassation par sa décision du 20 octobre 2015** (aff BDS) a statué en considérant que l'appel à un boycott licite c'est-à-dire l'exercice d'une liberté pouvait être un délit.

De plus, dans son arrêt, la Cour a opéré une confusion entre le boycott d'un produit en raison de son origine géographique et le boycott de personnes en raison de leur nationalité.

Cependant, on peut noter que d'autres appels au boycott n'ont connu aucune suite judiciaire :

- appel au boycott de l'année du Mexique en France par Martine Aubry pour protester contre l'incarcération de Florence Cassez
- appel au boycott des JO de Pékin notamment par Daniel Cohn-Bendit
- appel au boycott du festival de BD d'Angoulême par des femmes en raison de leur absence de la sélection officielle (la discrimination sur la base du sexe n'existe pas dans la loi de 1881)

## Questions/ remarques diverses :

- la manifestation de soutien aux prévenus de Toulouse poursuivis pour appel au boycott, a été interdite au motif de risque de trouble à l'ordre public. Or depuis l'arrêt Benjamin de 1933, il était considéré qu'il ne pouvait pas y avoir d'interdiction préventive des pouvoirs publics, ces derniers devaient justifier des risques avérés de troubles à l'ordre public. Il s'agit donc là d'un recul des libertés publiques.
- La légitimité du boycott n'est pas un critère pris en compte par la justice
- JC Duhamel est pessimiste quant au résultat du recours de la CEDH
- La Cour de cassation a confirmé le 30 mars 2016 la condamnation des militants d'Alençon
- Le vote de motions municipales consistant dans le refus d'achat de produits issus des colonies israéliennes, illégales au regard du droit international, tombera certainement sous le coup d'une condamnation judiciaire.
- Une cour d'appel peut avoir une position différente de la celle de la Cour de Cassation mais cette dernière aura le dernier mot.
- L'interdiction de l'appel au boycott reste une exception française

Dans le contexte de harcèlement judiciaire actuel encouragé par le pouvoir politique, il faut cependant remarquer que compte tenu des nombreuses manifestations d'appel au boycott partout en France, notamment organisées par l'AFPS, le nombre de poursuites semble faible. En tant que militants, nous menons un combat politique qui vise faire appliquer le droit légitime du peuple palestinien. Notre combat visant à faire reconnaître le droit au boycott et de l'appel au boycott se situe donc sur le terrain de la défense de la liberté d'expression.



**Samedi 1 octobre à Lille : Action BDS**  
Organisée par : AFPS 59/62, Jeunes Communistes, CGT

# Liberté pour 4 prisonniers palestiniens en grève de la faim

Lille le 27 octobre 2016

Les prisonniers palestiniens : Ahmad Abou Fara, Anas Chadid, Majd Abou Chamla et Hassan Rubayah mènent une grève de la faim pour protester contre leur placement en **détention administrative par les autorités d'occupation israéliennes...**

Tous ces grévistes sont maintenus en isolement. Ils souffrent d'une grave fatigue, d'épuisement et de douleurs sur tout le corps. Ils ne prennent que de l'eau. Deux d'entre eux sont privés de radio, de télévision et même de la possibilité d'écrire à leur famille.

L'AFPS Nord-Pas de Calais dénonce le caractère inhumain des pratiques d'incarcération imposées à ces quatre prisonniers. **Elle dénonce la détention administrative dont ils sont victimes, comme 700 Palestiniens, sans inculpation ni jugement. Cette négation du droit est condamnée par les Conventions de Genève.**

**L'AFPS Nord-Pas de Calais exige leur libération immédiate.**

Elle tient à marquer sa solidarité avec tous les prisonniers palestiniens dont elle exige la libération.

**Elle exige l'abolition de la détention administrative comme pratique illégale imposée à la population palestinienne dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.**



**Hassan Rubayah, Majd Abou Chamla et Mossab Manasreh suspendent leur grève de la faim suite à l'engagement du service pénitentiaire israélien à ne pas renouveler leur détention administrative**

<https://french.palinfo.com/site/pages/details.aspx?itemid=50101>

# **Israël poursuit son emprise sur Jérusalem. Victoire pour les prisonniers palestiniens**

**AFPS Nord-Pas de Calais  
Lille le 7 novembre 2016**

Parmi les éléments du soulèvement du peuple palestinien contre l'occupation israélienne existe un mouvement dans les prisons particulièrement vigoureux se traduisant, entres autres, par des grèves de la faim. L'AFPS Nord-Pas de Calais s'est immédiatement mobilisée pour 4 de ces prisonniers après avoir pris connaissance de ce mouvement par un élu de Qusra. Elle s'est notamment adressée aux élus de la métropole lilloise dans le cadre de la solidarité internationale. Celle-ci, couplée au mouvement des prisonniers, vient de remporter « une nouvelle victoire » puisque les autorités pénitentiaires israéliennes ont promis de libérer trois détenus « dès la fin de leur mandat administratif ». La détention administrative, « ce déni de droit, » est encore mise en échec. Le combat se poursuit. Cette victoire se double d'une autre. Le 5 novembre deux autres prisonniers, en grève de la faim depuis 11 jours, ont cessé le mouvement qui se déroulait en faveur des femmes prisonnières. Elles ont notamment obtenu des facilités des autorités pénitentiaires d'occupation pour les visites de leurs fils.

Parmi ces deux grévistes : Munther Snawbar, né à Naplouse. C'est dire que la mobilisation en cours pour les prisonniers palestiniens, dans le cadre du festival Palestine, dont l'AFPS Nord-Pas de Calais est partie prenante est de pleine actualité. Elle y est présente pour la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, comme pour celle de Georges Abdallah de sa prison française. Elle sera à Auby, le 8 novembre, avec l'exigence de Libération de Marwan Barghouti.

Dans la poursuite de la mission de 2015, et notamment de la rencontre chaleureuse que celle-ci avait reçu à Qusra, l'AFPS Nord-Pas de Calais rencontrera son maire et sa femme, Abdelatheem et Nassima, le 13 novembre, à l'occasion de leur venue à Lille et Hem. Le village qui résiste héroïquement aux colons qui harcellent, agressent, tuent, volent la terre et l'eau en toute impunité reçoit en permanence la solidarité active de l'AFPS Nord-Pas de Calais. Celle-ci se mobilise afin que Qusra dispose des équipements qui lui sont nécessaires.

La mobilisation est valable pour toute la Palestine. Le combat pour la levée du blocus de Gaza a connu une intensité toute particulière en octobre dernier. Il se poursuit actuellement avec la volonté d'obtenir le couloir permettant aux secours médicaux de parvenir à la population, comme de permettre la reconstruction.

L'AFPS Nord-Pas de Calais alerte sur les projets ferroviaires israéliens en cours comme la prolongation du tramway colonial de Jérusalem. Comme ne s'en cache pas le ministre des transports israélien, la ligne rapide Tel Aviv-Jérusalem équivaut à une « annexion rampante de la Cisjordanie » pour servir les intérêts des colons. La main mise israélienne sur Jérusalem serait renforcée. Les députés représentant notamment les Palestiniens de l'intérieur, comme l'Autorité Palestinienne, ont déjà protesté.

L'AFPS Nord-Pas de Calais dénonce cette poursuite de la conquête de la terre palestinienne. Elle est solidaire des protestations. Elle est d'autant plus engagée que des entreprises françaises comme Alstom risquent de participer à cette entreprise. Elle est bien décidée à poursuivre son engagement BDS en donnant toute sa place à la lutte pour le désinvestissement. C'est ce qu'elle exprimera à Lille le 29 novembre salle du Gymnase.

# Rassemblement

## « Exigeons la levée du blocus de Gaza »

Jeudi 6 octobre à Lille

Organisé par AFPS 59/62, Communauté palestinienne du Nord, LDH, MRAP, CSP 59, Collectif Afrique, FSU, Union syndicale Solidaires, Ensemble, FUIQP, UD CGT AFPS Nord-Pas de Calais

En quelques heures, à l'appel de nombreuses organisations, et à l'initiative de la Communauté palestinienne du Nord et de l'AFPS Nord-Pas de Calais, plusieurs dizaines de personnes (plus de 50) se sont retrouvées Grand'Place à Lille, à 18 h 30, le jeudi 6 octobre, afin de protester contre le nouveau crime israélien, commis en pleine mer, contre le bateau des femmes pour Gaza.

Pendant une heure, elles ont déployé les banderoles sur la Grand'Garde et sur la place, distribué 500 tracts et discuté avec la population pour exiger la rupture du blocus illégal et criminel de Gaza. Excellent accueil des passants et beaucoup de discussions avec des jeunes.

A noter la participation active de nos amis palestiniens (dont des Gazaouis) qui avaient apporté la sono et aussi celle des militants associatifs et syndicaux : FSU, Solidaires et CGT. Le congrès de l'union départementale CGT Nord avait voté un texte le jeudi matin protestant contre la menace israélienne portant sur la flottille et exigeant la rupture du blocus.

Lors des prises de parole, CGT et AFPS Nord-Pas de Calais ont rappelé la nécessité de sanctions contre Israël et notamment la suspension de l'accord UE/Israël de 2002.

Pour sa part, l'AFPS Nord-Pas de Calais a indiqué que les passagères étaient, pour l'instant, emprisonnées en Israël après le piratage de leur bateau, et fait état de la solidarité des députés GUE à Bruxelles tandis que, égale à elle même, la présidence du Parlement européen, privait de parole de soutien à la Palestine un député EELV.

**La poursuite de l'action a été précisée en matière de Boycott/Désinvestissement/Sanctions** avec les deux forums des associations de Lille et Douai les 8 et 9 octobre, avec participation AFPS 59/62, et la rencontre d'Hellemmes du mardi 11 octobre, portant notamment sur la liberté d'expression citoyenne.



Rassemblement « Exigeons la levée du blocus de Gaza » le 6 octobre 2016 à Lille

## **Lettres d'élus du Nord-Pas-de-Calais à J.M. Ayrault, Ministre des Affaires Etrangères au sujet du piratage de la flottille pour Gaza :**

**Alain Bocquet, député-maire de Saint-Amand-Les-Eaux**

Le 11 octobre 2016

L'Association France Palestine Solidarité m'avait alerté sur le bateau à bord duquel se trouvaient uniquement des femmes, qui était en route pour Gaza. Elle avait pour but la rupture du blocus imposé au peuple palestinien.

Il semble qu'elle ait été interceptée par des militaires israéliens.

Pourtant la Présidente de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine avait alerté les autorités françaises pour sauver cette flottille, rappelant que le Conseil de Sécurité des Nations Unis a demandé « *que l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux, puisse être distribuée sans entrave dans tout Gaza* ».

A cette occasion, je rappelle ma correspondance du 17 mai dernier, vous alertant sur la situation sanitaire extrêmement préoccupante du peuple palestinien de Gaza et sur le fait que les secours médicaux issus des mobilisations de soutien dans la région Nord-Pas-de-Calais restent bloqués.

Des actions fortes doivent pouvoir être menées pour faire respecter le droit international en la matière.

Je vous remercie de me faire connaître les mesures que le gouvernement français va mettre en œuvre dans ce domaine.

**Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais**

Lens, le 18 octobre 2016

Je me permets d'attirer en urgence votre attention sur la Flottille de la liberté, la Zaytouna-Oliva, qui cherchait à rompre le blocus maritime imposé à Gaza et à sa population.

Comme vous le savez, ce bateau avec à son bord quinze femmes dont Mairead Maguire, Prix Nobel de la Paix, a été arrêté par l'armée israélienne, le 6 octobre dernier, alors qu'il se trouvait en mer, à quelques kilomètres de l'enclave palestinienne.

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'Israël bafoue le droit en interdisant à ces opérations pacifiques de se dérouler dans les eaux internationales.

A ce titre, nous sommes particulièrement inquiets des faits qui viennent de se dérouler, ne faisant que renforcer l'isolement de la population gazaouie. Pour nous, il est impératif que la résolution 1325 de l'ONU soit appliquée au plus vite.

Dans cette attente, je vous demande solennellement que la France intervienne rapidement et fermement auprès des autorités israéliennes afin que le droit soit respecté et que les flottilles pour Gaza puissent atteindre leur objectif.

Ne doutant pas que vous serez attentif à cette requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.



# Bienvenu au Maire de Qusra et à son épouse

L'AFPS Nord-Pas de Calais a reçu le dimanche 13 novembre 2016, à la MRES, le Maire de Qusra et son épouse, à l'occasion de leur venue à Lille dans le cadre du festival Palestine. Un repas avait été préparé par les militants. Qusra est un village qui résiste aux colons qui harcèlent, agressent, tuent, volent la terre et l'eau. Il reçoit en permanence le soutien de l'AFPS Nord-Pas de Calais.

Les responsables de l'association ont souhaité la bienvenue à Abdelatheem Wadi et à son épouse Nassima au nom de ce qui est le « comité de soutien au peuple palestinien ». Ils les avaient rencontrés l'an dernier lors de la mission en Palestine, dont les figures marquantes étaient présentes. N. a rappelé qu'elle, et A., avaient été victimes de l'arbitraire et du racisme qui règnent à l'aéroport de Tel Aviv. Les autorités israéliennes continuent de bénéficier d'un laisser faire des autorités françaises pourtant sollicitées à ce sujet.

Des cadeaux régionaux leur ont été remis dont le témoignage des mobilisations, notamment les questions écrites de parlementaires régionaux et les réponses du Ministre Fabius pour Qusra en 2015.

Le diaporama de l'association a présenté ses grands axes d'intervention sur la base de sa vocation, dans toute la Région « **de développer l'amitié et la solidarité entre le peuple de France et le peuple palestinien.** » et ses combats, depuis BDS jusqu'au secours médical, pour **l'application des droits nationaux du peuple palestinien.**

A l'heure du café, un échange approfondi et très chaleureux a permis de préciser les orientations de travail de l'AFPS en direction du peuple palestinien et de Qusra en particulier et de recueillir les souhaits de son maire.

Celui-ci a rappelé les attaques menées par les colons israéliens, par exemple contre le jardin d'enfants, **et la nécessité de défendre le village qui compte 6000 habitants.** Les soldats israéliens appuient les colons. Il a fait état des réalisations en cours de la municipalité qu'il dirige : réalisation d'un grand stade, réalisation d'une salle d'activités de 400 m2....

Il souhaite une mission prochaine pour l'AFPS Nord-Pas de Calais, avec rencontre à Qusra et développement des échanges culturels, notamment avec les femmes de Qusra, Il évoque le développement économique du village, en particulier dans les activités liées à l'agriculture (production de miel, conserves de cornichons...).

Dans la partie plus politique de son intervention il fait référence à l'unité de la Palestine et au fait que la Cisjordanie soit coupée de Gaza. Mais aussi à la division des Palestiniens, dont il souhaite vivement l'unité. Pour leur part les responsables AFPS 59/62 ont rappelé qu'ils soutenaient les 12 millions de Palestiniens y compris donc réfugiés et exilés. **Le droit au retour est une des composantes de la charte de l'AFPS. Et qu'eux aussi souhaitaient cette unité.**

<p><i>Du vendredi 4 novembre au vendredi 2 décembre à Lille : Festival « Palestine »</i></p>
<p><i>Du mardi 22 novembre au dimanche 11 décembre à la MRES à Lille :</i> <i>Exposition « Palestine, 5000 ans d'histoire » organisée par la LDH</i></p>
<p><i>Samedi 26 novembre à 10h à la MRES à Lille : CA de l'AFPS 59/62</i></p>
<p><i>Mardi 29 novembre, à 18h, au Gymnase à Lille : Conférence-débat « La campagne BDS »</i> <i>avec Brahim Senouci (Tribunal Russell sur la Palestine), Pierre Stambul (UJFP) et Imène (BDS France)</i> <i>organisée par AFPS 59/62</i></p>
<p><i>Mercredi 30 novembre, à 19h, au Centre social Albert Jacquart, 113 rue Saint-Gabriel à Lille :</i> <i>Exposition « Prisonniers palestiniens, vue de l'intérieur »</i> <i>Rencontre « Les prisonniers palestiniens » avec F.Khuffash, O.Khamaisi et M.el-Weesi</i> <i>organisée par Amitié Lille-Naplouse avec stand AFPS 59/62</i></p>
<p><i>Vendredi 2 décembre, salle Concorde à Lille : Soirée médicale et culturelle avec repas palestinien</i> <i>organisée par PalMed avec stand AFPS 59/62</i></p>
<p><i>Samedi 3 décembre, à 14h, salle Masquelier, rue Jules Guesde à Villeneuve d'Ascq avec stand AFPS 59/62</i> <i>Conférence-Débat « La Russie d'aujourd'hui face aux guerres »</i> <i>organisée par le Cercle Barbusse</i></p>

## **COTISATION ANNEE 2016**

<http://www.nord-palestine.org/COTISATION2016.pdf>

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2016.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous envoyer à l'adresse qui figure dans l'entête.

**Nom :** ..... **Prénom** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Commune :** .....

Tél. domicile : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| | Tél. mobile : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |

**E-mail :** .....@.....

**Profession :** ..... **Année de naissance :** .....

<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
1	Inférieurs à 500 € /mois :	10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois :	25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :	40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :	55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :	70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :	85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :	100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois :	120 €

Signature

- Je cotise dans la tranche n°..... soit .....€  
Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€)  
et notre lettre électronique d'infos mensuelle.  
@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @
- Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de ..... €.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ..... €  
( Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)
- Je verse la somme totale de .....€**  
**Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais**  
La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20